

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

PROCÈS VERBAL

Présents :

Marie-Thé OLIVESI, **Maire**
Monique BERGHMAN, conseillère
Charles COLOMBANI, adjoint
Jennyfer CRUCIANI, conseillère
Marcelle FIORENTINI, adjointe
Marie-Anne GOZZI, conseillère
Julien LOUBIERE, conseiller
Jean-Paul LOVISI, adjoint
Marie-Toussainte MARCHI, adjointe
Laëtitia MAURIZI, conseillère
Jean-Paul PIEVE, conseiller
Noël POZZO DI BORGIO, conseiller
Antoine SANTINI, conseiller
Jean-David SOMMOVIGO, conseiller
Jean-Luc TRISTANI, adjoint.

Excusés et représentés :

Laëtitia ANGELI CRISTELLI, conseillère	Procuration à Marcelle FIORENTINI
Vannina ANGIUS-BLASI, conseillère	Procuration à Noël POZZO DI BORGIO
Bernard MARCHETTI, conseiller	Procuration à Jennyfer CRUCIANI

Absent non excusé :

André SIMONPAOLI, Conseiller.

A 17H15, le quorum étant atteint, le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux 14 élus présents et au public.

Elle propose au Conseil, qui l'accepte, la désignation de Monsieur Jean-Luc TRISTANI, adjoint, en qualité de secrétaire de séance.

1. Compte- rendu des décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil.

Madame le Maire, fait connaître aux conseillers qu'elle a attribué aux adjoints et à la déléguée spéciale les délégations suivantes :

- Monsieur Charles COLOMBANI, 1^{er} adjoint, urbanisme, environnement et développement durable ;
- Madame Marcelle FIORENTINI, 2^{ème} adjoint, finances et stratégie budgétaire ;
- Monsieur Jean-Paul LOVISI, 3^{ème} adjoint, défense, voirie et réseaux ;
- Madame Marie-Toussainte MARCHI, 4^{ème} adjoint, sports, culture et jeunesse ;
- Monsieur Jean-Luc TRISTANI, 5^{ème} adjoint, affaires juridiques, affaires immobilières, sécurité des biens et des personnes, communication ;
- Madame Monique BERGHMAN, déléguée spéciale aux affaires scolaires, sociales et au logement.

Elle fait savoir qu'elle a lancé le marché relatif à la réfection du sol de la cour de l'école.

2. Délégations Conseil municipal au Maire.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire certaines de ses compétences. Elle précise que les délégations, qu'elle sollicite sont identiques à celles qui lui avaient été accordées lors des précédentes mandatures.

Elle précise que les délégations sollicitées, dont elle donne lecture, visent à favoriser l'administration de la Commune. Elle ajoute qu'elle rendra compte, à chaque séance du Conseil, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

En l'absence de questions le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, soumet au vote des conseillers ce rapport portant délégation de compétences.

VOTE :

ABSTENTIONS :	0
CONTRE :	0
POUR :	18

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, confie à Madame le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations sollicitées.

A la question de Monsieur Noël POZZO DI BORGO, Madame Marie-Thé OLIVESI expose la structuration d'un budget communal, budget qui sera soumis au vote du Conseil au mois de juillet prochain.

3. Indemnités de fonctions des adjoints et de la conseillère en charge de délégations.

De façon liminaire, le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI rappelle que, lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil a fixé à 5, le nombre de ses adjoints. Elle ajoute que dans le respect des textes, elle a décidé d'attribuer à Madame Monique BERGHMAN une délégation spéciale, portant sur les affaires scolaires, sociales et le logement.

Madame Marie-Thé OLIVESI précise qu'en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité. Elle indique que ces indemnités doivent rester dans l'enveloppe budgétaire dévolue au Maire, aux adjoints et conseillers ayant reçu délégation.

Considérant que la population de SAN NICOLAO est de 2009 habitants, Madame Marie-Thé OLIVESI souligne que pour les adjoints, le taux maximal de cette indemnité est fixé à 19,8 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique. Elle ajoute que cette enveloppe budgétaire doit être répartie entre les cinq adjoints et la conseillère en charge de délégations ; pour ce faire le taux susmentionné doit être ramené à 16,66 %.

En l'absence de questions, Madame le Maire invite les conseillers à arrêter à 16,66 % de l'indice brut 1027, le taux de l'indemnité de fonctions à verser à compter du 01 juin 2020, date effective d'attribution de leurs délégations, à chacun des cinq adjoints et à la conseillère déléguée aux affaires scolaires, sociales et au logement.

VOTE :

ABSTENTIONS :	0
CONTRE :	0
POUR :	18

Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport portant indemnités de fonctions aux adjoints et à la conseillère en charge de délégations.

4. Indemnité du Maire.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI fait savoir que le Conseil est compétent pour fixer le taux de l'indemnité allouée au maire et que ce taux est déterminé en fonction de la population de la commune. Elle ajoute que SAN NICOLAO étant au 1er janvier 2020, selon les données de l'INSEE, bureau centralisateur du canton, l'indemnité octroyée au maire peut être majorée de 15%.

En réponse à la question d'un Conseiller, Madame Marie-Thé OLIVESI, confirme que cette majoration correspondrait à la stricte reconduction de la situation antérieure.

Madame Marie-Thé OLIVESI invite les conseillers à se prononcer sur une majoration de 15% de l'indemnité octroyée au maire et sur l'inscription des crédits correspondants au budget communal.

VOTE :
ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **18**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport présenté.

5. Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute Corse -SIEEP HC-.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI après avoir informé les membres du Conseil qu'il leur appartient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, chargés de représenter notre Commune au Comité Syndical du SIEEP HC, propose au les désignations suivantes :

- Monsieur Jean-Paul LOVISI, en qualité de délégué titulaire ;
- Madame Marie-Thé OLIVESI, en qualité de déléguée suppléante.

VOTE :
ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **18**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les deux désignations proposées pour représenter SAN NICOLAO au Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute Corse.

6. Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani –SICM-.

Madame le Maire expose qu'il convient de désigner les deux représentants de notre Commune au SICM ; elle propose les désignations de Monsieur Jean-Paul LOVISI et de Madame Marie-Thé OLIVESI.

VOTE :
ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **18**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les désignations des deux représentants de SAN NICOLAO au SICM.

7. Désignation de deux délégués membres du comité de la Caisse des Écoles.

Le Conseil municipal ayant décidé de créer le 25 novembre 1989 une Caisse des Écoles, dite de SAN NICOLAO, Madame le Maire fait savoir que conformément aux statuts de ladite Caisse, il convient de désigner nos deux représentants. Elle propose les candidatures de Mesdames Monique BERGHMAN et Marcelle FIORENTINI.

VOTE :

ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **18**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les désignations de Mesdames M. BERGHMAN et M. FIORENTINI au comité de la Caisse des Écoles.

A l'issue de ces désignations, Madame Marie-Thé OLIVESI annonce la nouvelle composition du comité de la Caisse des Écoles de SAN NICOLAO :

Présidente	Marie-Thé OLIVESI
Représentantes de la Commune	Monique BERGHMAN Marcelle FIORENTINI
Représentante de M. le Préfet	Maryvonne GUAZZELI
Représentant de l'école primaire	Christophe LIMONGI
Représentante de l'école maternelle	Aurélie MORI Sophie LE CORRE
Représentants des parents élèves	Elodie LOVISI Stéphane MATTEI

8. Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI expose qu'il appartient au Conseil de désigner, pour la durée du mandat, ses 3 membres titulaires et ses 3 membres suppléants qui siégeront à la Commission d'appel d'offres, cette dernière étant de droit présidée par le Maire.

Elle propose les désignations suivantes :

- membres titulaires :
 - Monsieur Antoine SANTINI
 - Monsieur Jean-Paul PIEVE
 - Madame Marie-Anne GOZZI
- membres suppléants :
 - Madame Marie-Toussainte MARCHI
 - Madame Laëtizia MAURIZI
 - Monsieur Jean-Luc TRISTANI

VOTE :

ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **18**

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, après en avoir délibéré le conseil municipal, approuve les désignations des membres composant sa Commission d'appel d'offres.

9. Délibération modificative – financement des travaux de reprofilage de la route de Vangali.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, porte à la connaissance des membres du Conseil que par délibération du 11 octobre 2019, il a été décidé de procéder à la réfection du revêtement de la route de Vangali, depuis son croisement avec la route de Timone jusqu'à la RT 10. Considérant que le trafic routier enregistré sur cette voie est plus dense que prévu, elle précise qu'un reprofilage de cette route s'avère indispensable.

Elle fait savoir :

- qu'après révision le coût de ces travaux, s'établit à 311.000€ hors taxes dont 22.000€ de maîtrise d'œuvre ;
- que cette opération pourrait être financée comme suit :
 - 30,07% de son montant hors taxes, soit 93.510€, par la CDC au titre de la dotation quinquennale,
 - 40% du montant hors taxes, soit 124.400€, supportés par l'Etat DETR -Axe 3- Voie communale,
 - la Commune supportant 29,93% du montant hors taxes plus la TVA.

Après un échange avec les membres du Conseil, Madame le Maire les invite à se prononcer sur la réalisation de ces travaux et sur son plan de financement.

VOTE :

ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **18**

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le plan de financement et les travaux de reprofilage et de réfection de la route de Vangali.

10. Implantation et financement de 8 « géotubes » sur les plages de San Nicolao.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, expose les différentes solutions qui ont été testées au fil des années pour endiguer l'érosion de la plage de Moriani. Elle explique qu'au printemps 2019, l'implantation de 5 « géotubes », variantes écologiques de digues, avait eu le succès escompté puisque la plage s'était élargie de façon significative.

Elle déplore les actes de vandalisme commis sur 3 de ces 5 éléments qui ont eu pour conséquence d'annihiler leur effet bénéfique. Par voie de conséquence, elle propose de remplacer ces 3 structures. Elle fait observer que ce dispositif innovant n'avait pas empêché la poursuite de l'érosion de la partie Nord de la plage, au-delà des « géotubes ».

Madame le Maire fait valoir que pour remédier à cette situation il est suggéré d'implanter dans cette zone 2 nouveaux « géotubes » et que l'ancrage plus au sud, de 3 autres « géotubes », permettra de protéger les plages Monte-Cristo et Merendella.

Elle annonce que cette opération estimée à 275 000 € TTC pourrait être financée par l'État, au titre de la DETR, au taux de 50% de son montant hors taxes, soit 125 000 €, le solde de 150.000€ étant supporté par la Commune.

Après un échange avec les membres du Conseil, Madame le Maire les invite à se prononcer sur la réalisation de ces travaux et sur le plan de financement.

VOTE :

ABSTENTIONS : **0**
CONTRE : **0**
POUR : **18**

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve l'implantation de 8 « géotubes », répartis sur le littoral de SAN NICOLAO et le plan de financement correspondant.

11. Créations d'emplois non permanents.

En introduction, Madame Marie-Thé OLIVESI présente la politique appliquée par la Commune en matière d'emplois. Elle précise que les recrutements d'agents contractuels, sur des emplois non permanents, permettent d'apprécier les aptitudes des candidats à occuper ces postes et de parfaire leurs compétences. Elle ajoute que cette démarche présente également l'avantage de préparer ces contractuels à occuper les emplois permanents qui, à terme, viendront à se libérer à la suite du départ de leurs titulaires, admis par exemple à faire valoir leurs droits à la retraite. Elle ajoute que cette démarche répond aux exigences attendues des collectivités locales d'assurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

11.1 Création d'un emploi non permanent d'opérateur territorial des activités physiques et sportives en vue de répondre à l'activité saisonnière.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI fait valoir la nécessité de créer pour la période estivale, du 01 juillet au 31 août 2020, un emploi non permanent de surveillant de baignade qui sera occupé par un agent contractuel relevant du grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives, avant d'inviter les membres du Conseil à se prononcer :

- sur la création à compter du 1er juillet 2020 et pour 2 mois, d'un emploi non permanent de surveillant de baignade relevant du grade d'opérateur des activités physiques et sportives, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, offert aux titulaires du BNSSA ;
- sur l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et aux charges sociales.

VOTE :

ABSTENTIONS :	0
CONTRE :	0
POUR :	18

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le rapport présenté.

11.2 Création d'un emploi d'avenir (PEC).

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI fait valoir l'opportunité pour la Commune d'obtenir de l'État le financement pour la création d'un emploi dans le cadre du dispositif « *emplois d'avenir* ». Elle précise que l'agent qui sera recruté sur cet emploi sera affecté au service de la voirie où il assurera un service hebdomadaire de 35 H. Elle invite les conseillers à se prononcer sur ce rapport.

VOTE :

ABSTENTIONS :	0
CONTRE :	0
POUR :	18

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- décide de la création d'un poste en « *emploi d'avenir* », dans le cadre de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) ;
- autorise le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'État ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir.

11.3 Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Madame le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, exprime le besoin pour la Commune de créer, pour une période de 12 mois, du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, un emploi non permanent d'agent administratif. Elle précise que cet emploi serait pourvu par un agent contractuel qui effectuera un service hebdomadaire de 35 heures, avant d'inviter les conseillers à se prononcer :

- sur la création, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, d'un emploi non permanent, à temps plein, d'agent administratif relevant du grade d'adjoint administratif territorial, ;
- sur l'inscription au budget de la Commune des crédits afférents à la rémunération de cet agent, et au paiement des charges sociales s'y rapportant.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0
POUR : 18

Sur la base de cette présentation, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport portant création, pour une période de 12 mois, d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial.

11.4 Création de trois emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux en vue de faire face à des accroissements temporaires d'activités.

Madame le Maire expose les besoins communaux qui conduisent à solliciter la création, pour une période de 12 mois, de trois emplois non permanents d'agents de restauration, de voirie et d'entretien. Après avoir précisé que ces emplois, seront occupés par trois agents contractuels, qui effectueront un service hebdomadaire de 35 heures, elle invite les membres du Conseil à se prononcer :

- sur la création sur la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, de trois emplois non permanents d'agents de restauration, de voirie, et d'entretien, relevant du grade d'adjoint technique territorial ;
- l'inscription au budget, des crédits nécessaires à la rémunération de ces trois agents et au paiement de leurs charges sociales.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0
POUR : 18

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal, approuve la création pour un an, de trois emplois non permanents pour y asseoir des agents contractuels chargés de la restauration, de la voirie et de l'entretien.

12. Questions diverses.

Madame le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, eu égard aux graves conséquences économiques résultant des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la COVID 19, annonce qu'à titre exceptionnel, pour 2020, elle proposera lors du prochain Conseil, l'exonération du paiement de la redevance par les établissements autorisés à occuper temporairement le domaine public communal.

Madame le Maire, concernant le domaine des affaires sociales, délégué à Madame Monique BERGHMAN, précise qu'un partenariat sera établi avec la direction des Affaires sociales de la CDC.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI confirme :

- la constitution prochaine d'une commission qui sera amenée à travailler sur la création du Centre Culturel ; ce travail dépendra de la mise en place des financements nécessaires ;
- fait savoir que d'autres commissions thématiques, municipales et extra-municipales qui pourront accueillir des personnalités extérieures, seront mises en place.

Monsieur Charles COLOMBANI annonce qu'en ce qui concerne ses domaines de compétences, il suivra les avis rendus par les commissions chargées de l'éclairer, dont les membres travailleront en parfaite collégialité, dans la recherche permanente de l'intérêt général.

*
* *

En l'absence de questions, Madame le Maire lève la séance à 18H30.